

Jean-Pierre Drapier

Le passeur est la passe *

En exergue, et parce que cela donne raison ou, en tout cas, résonance à mon choix de travail aussi bien dans ce cartel du CIG (Collège international de la garantie) que dans le CIG ou dans cette École, je voudrais citer Jean Oury, alors membre de l'ÉFP (École freudienne de Paris) et qui demandait ce qu'apportent d'indispensable Lacan et son École et ce qu'il y faisait (ce qui n'est pas sans évoquer sa fameuse question méthodologique : « Qu'est-ce que je fous là ? »). Il répondait : « Cette école n'a de sens pour nous que si elle s'articule à ce que l'on fait chaque jour, non pas en tant que ornement ridicule de bonne conscience, mais concrètement, dans l'exercice de chaque instant de ce qu'il faut bien appeler notre "profession" ¹. »

D'abord quelques mots sur ce qu'est le CIG, sur ce qu'il ne doit pas être et aussi sur son fonctionnement.

La Commission internationale de la garantie a pour fonction de nommer les AE (analystes de l'École) – c'est-à-dire ceux qui, au terme d'une analyse, sont « en capacité à prendre part à la critique comme au développement de la formation ² », des analystes bien sûr – et de désigner les AME (analyste membre de l'École) qui représentent l'École « au regard du corps social » en tant qu'elle garantit leur formation ³. Elle ne fonctionne pas sur la logique du pèse-personne, elle ne confond pas le bonhomme et le sujet (pour reprendre les signifiants du discours de Lacan à l'ÉFP de décembre 1967), mais essaye de « faire fonds sur l'esprit de la psychanalyse ⁴ ».

Cela explique d'une part son élection par l'ensemble des membres de l'École, sa permutation au bout de deux ans – afin de tenter d'éviter la caste du jury – et d'autre part son fonctionnement qui repose pour une large part sur les cartels. Après avoir été de différents modes (permanents ou non, tirés au sort ou par cooptation, cartels de la passe et de travail), à l'heure actuelle, et sur la reprise du mode de fonctionnement du CIG précédent, ils sont de deux sortes :

- les cartels de la passe, formés au cas par cas selon les langues, les incompatibilités et la géographie, et donc qui ne durent que le temps de l'examen d'une passe ;

– les cartels dits « du CIG », permanents, et qui ont pour but de faire avancer la doctrine tant de la passe que de la formation et donc, on le voit avec le débat actuel sur les AME, celle de l'École et de son fonctionnement. Comme tout cartel ils ont chacun leur titre et chaque cartellisant son thème.

Le titre sous lequel se présente le thème du travail que j'ai choisi pour le cartel du CIG où je suis inscrit est donc « Le passeur est la passe », question qui m'avait déjà titillé dans le CIG 2010-2012. D'une part, cette interrogation est liée à une certaine insatisfaction vis-à-vis de certains passeurs inégaux à leur fonction, ce qui questionne leur désignation par les AME, question réactualisée par l'acte du précédent CIG gelant la nomination des AME ; mais, d'autre part, c'est un questionnement sur le parcours de passeurs des CIG précédents et l'effet d'une désignation que j'avais effectuée il y a quelques années : quel effet cela a-t-il sur le passage de passant à passeur et comment le passeur est-il logiquement questionné sur la/sa passe par sa nomination ?

Je voudrais d'abord souligner une équivoque dans l'usage que nous avons du terme de passe, équivoque à interroger pour mieux s'entendre. Il y a deux sens au terme de passe liés à la duplicité des objets auxquels il s'applique. Tantôt il s'agit de l'objet « procédure » : demander la passe, être passant, être désigné passeur, avec pour corollaire le dispositif qui en découle tels le CIG et ses cartels, le témoignage, etc. Tantôt il indexe un moment, un lieu topologique, voire plutôt des moments ou des lieux topologiques tels que la passe à la fin de l'analyse et la passe de l'analysant à l'analyste, qui ne se recouvrent pas. Voilà donc un terme qui a deux versants, eux-mêmes diffractés, que Lacan va distinguer et articuler dans sa « Proposition du 9 octobre 67 » :

« Ainsi la fin de la psychanalyse garde en elle une naïveté, dont la question se pose si elle doit être tenue pour une garantie dans le passage au désir d'être psychanalyste.

« D'où pourrait donc être attendu un témoignage juste sur celui qui franchit cette passe, sinon d'un autre qui, comme lui, l'est encore, cette passe, à savoir en qui est présent à ce moment le *désêtre* où son psychanalyste garde l'essence de ce qui lui est passé comme un deuil, sachant par là, comme tout autre en fonction de didacticien, qu'à eux aussi ça leur passera.

« Qui pourrait mieux que ce psychanalysant dans la passe, y authentifier ce qu'elle a de la position dépressive ? Nous n'éversons là rien dont on se puisse donner les airs, si on n'y est pas.

« C'est ce que je vous proposerai tout à l'heure comme l'office à confier pour la demande du devenir analyste de l'École à certains que nous y dénommons : passeurs.

« Ils auront chacun été choisi par un analyste de l'École, celui qui peut répondre de ce qu'ils sont en cette passe ou de ce qu'ils y soient revenus, bref encore liés au dénouement de leur expérience personnelle. C'est à eux qu'un psychanalyste, pour se faire autoriser comme analyste de l'École, parlera de son analyse, et le témoignage qu'ils sauront accueillir du vif même de leur propre passé sera de ceux que ne recueille jamais aucun jury d'agrément ⁵. »

Notons ce terme surprenant de « naïveté » : elle n'est pas la garantie du passage de l'analysant à l'analyste, par contre elle est la marque de celui qui est dans la passe de la fin de l'analyse, marque nécessaire du passeur pour en attendre « un témoignage juste », c'est-à-dire qui authentifie ce qui se passe pour le passant, ce par quoi est passé le passant. Il y faut cette naïveté mais aussi une certaine contemporanéité de l'expérience (« être encore cette passe », être « encore liés au dénouement de leur expérience personnelle »), ce dont ne peuvent plus se targuer les membres du jury, présumés plus anciens et donc plus ou moins amnésiques de leur passage à l'analyste, de leur passe au sens topologique. Cette opposition, fraîcheur du passeur et du passant *versus* routine côté AME et jury, Lacan va y revenir régulièrement, par exemple devant l'École belge de psychanalyse : « C'était certainement pas ceux qui étaient déjà plus installés qui se trouvaient en mesure, comme il fallait s'y attendre, de porter un témoignage chaud de l'expérience qui les avait amenés là ⁶ », aussi bien qu'à Deauville en 1978 : « C'est pour ça que l'AME ça ne m'intéresse pas spécialement que l'AME vienne témoigner, l'AME fait ça par habitude ⁷. »

Dans les cartels de la passe, c'est une expérience que j'ai partagée avec les autres membres du cartel : celle du passeur adéquat et du passeur périmé. Celui-ci sait ; il croit que c'est le savoir sur son inconscient, péniblement gagné au fil de ses centaines de séances, qui lui permet de repérer le savoir du passant. Or, ce qu'il devrait savoir, c'est qu'il n'est de sujet supposé savoir que dans un savoir supposé au sujet et que le sujet de la passe ce n'est pas lui ; lui, il en est le moyen, le moyeu, c'est-à-dire celui qui fait tourner le dispositif. Le passeur adéquat, celui qui « comme lui, l'est encore, cette passe », a un rapport au savoir autre, fondé sur le même embarras que celui qui amène le passant à faire sa demande de passe.

« N'importe qui ne saurait en interroger l'autre, même à en être lui-même saisi. Il entre peut-être dans sa fonction sans reconnaître ce qui l'y porte.

« Un risque : c'est que ce savoir, il lui faudra le construire avec son inconscient, c'est-à-dire le savoir qu'il a trouvé, crû dans son propre, et qui ne convient peut-être pas au repérage d'autres savoirs.

« De là parfois le soupçon qui vient au sujet à ce moment, que sa propre vérité, peut-être dans l'analyse, la sienne, n'est pas venue à la barre.

« Il faut un passeur pour entendre ça ⁸. »

Beaucoup de choses dans ces quatre phrases. D'abord, que ce qui fait l'embarras de l'analysant dans la passe, moment de son analyse, son impasse – le soupçon que sa propre vérité n'est pas venue à la barre, à le barrer comme sujet –, il va en faire le moteur de sa demande de la *passe-procédure*. Le passant vient donc demander quelque chose et pour entendre cette demande il faut quelqu'un en fonction, et qui ne peut être en fonction qu'à condition d'en partager la question sur sa propre vérité, et, il le dit un peu plus tôt dans le même texte, que lui aussi c'est au service d'un désir de savoir qu'il s'engage. Mais que ce n'est pas sa vérité, son savoir déposé qui est garant de la possibilité qu'il repère le savoir du passant. C'est plutôt son non-savoir, c'est « d'être saisi » de cet embarras comme le passant, mais sans faire de son embarras l'embarras du passant. À chacun son embarras et les choses seront bien entendues !

D'où le possible malaise qui saisit le cartel de la passe avec un passeur qui ne transmet pas des coordonnées signifiantes, voire circonstancielle (mariage, enfants, etc.), mais se lance dans l'analyse de l'analyse du passant. On peut être sûr que l'on est dans le placage : on entend parler du passeur et non du passant. Là où on s'attend à entendre la présence d'un réel, celui quasi hors savoir du passage à l'analyste, ne s'entendent que des paroles. C'est là, à ce nœud, que réside toute la difficulté du dispositif passe, « l'aporie de son compte-rendu ⁹ » pour reprendre Lacan, dans une réplification de la difficulté du moment de la passe à l'analyste où il s'agit d'un paradoxe : « Car enfin il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, ainsi est-on dans la voie psychanalytique ou dans l'acte psychanalytique. On peut les faire alterner comme une porte bat, mais la voie psychanalytique ne s'applique pas à l'acte psychanalytique dont la logique est sa suite ¹⁰. »

Comment rendre compte de cette sortie, être dans l'acte analytique, sans persister dans la voie psychanalytique ? Peut-être en considérant la *passe-dispositif* comme le fait de procéder à l'analyse de son analyse, prendre cette place en surplomb, celle qu'occupait l'analyste. Et c'est là où intervient le passeur, comme « non-analyste » (quel que soit son statut professionnel par ailleurs) : quelqu'un qui peut entendre, par fraternité d'expérience mais pas en place de sujet supposé savoir prothétique. S'il s'y croit, il s'y fourvoie.

Il y a une autre difficulté : alors qu'il s'agit d'une vérité que « l'on sait soi », d'un réel qui s'impose, d'un court-circuit rappelant le trait d'esprit, ce moment où le sujet accepte de porter le chapeau, veut vraiment « être de la merde [...] dès qu'il se fait l'homme de paille du sujet supposé savoir ¹¹ », il s'agit juste pour le passeur de transmettre cet intransmissible, sans en

rajouter de soi. Transmettre, voire construire ou en tout cas ordonner sans être dans l'interprétation ; là aussi il faut parier avec la proximité d'expérience du passeur avec le passant, mais avec un décalage : le passeur est encore dans la voie psychanalytante et, en tant que passeur, pas dans l'acte analytique. Après « éduquer, gouverner, psychanalyser », on pourrait presque faire de « passer » la quatrième tâche impossible ! Mais comme toutes les autres, on s'y confronte encore et toujours.

En conclusion, on pourrait appliquer au passeur aussi bien qu'au passant et au cartel de la passe cet aphorisme lacanien : « Ceci n'autorise nullement le psychanalyste à se suffire de savoir qu'il ne sait rien, car ce dont il s'agit, c'est de ce qu'il a à savoir ¹². »

Mots-clés : cIG, passe, passeur, savoir inconscient.

* ↑ Après-midi des cartels, « De l'expérience... », à Paris, le 23 septembre 2017.

1. ↑ J. Oury, « Petit discours critique sur une utilisation possible de l'EFF », *Scilicet*, n° 2-3, Paris, Seuil, 1970, p. 49.

2. ↑ J. Lacan, « Adresse du jury d'accueil à l'assemblée avant son vote (le 25 janvier 1969) », *Scilicet*, n° 2-3, *op. cit.*, p. 50.

3. ↑ *Ibid.*

4. ↑ *Ibid.*

5. ↑ J. Lacan, seconde version de la « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », *Scilicet*, n° 1, Paris, Seuil, 1968, p. 26.

6. ↑ J. Lacan à l'École belge de psychanalyse, dans *Pas-tout Lacan*, 14 octobre 1972.

7. ↑ J. Lacan, « Intervention conclusive aux assises de l'EFF » à Deauville, 8 janvier 1978.

8. ↑ J. Lacan, « Note sur le choix des passeurs », 1974, www.valas.fr

9. ↑ J. Lacan, « Discours à l'EFF », 6 décembre 1967, *Scilicet*, n° 2-3, *op. cit.*, p. 11.

10. ↑ *Ibid.*, p. 23.

11. ↑ *Ibid.*, p. 24.

12. ↑ J. Lacan, seconde version de la « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », *art. cit.*